



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le Jour de deuil national : Pour se souvenir et rendre hommage

Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard), le 22 avril 2024. – Tous les 28 avril, au Canada, nous nous souvenons des travailleuses et travailleurs que nous avons perdus en raison de blessures ou de maladies liées au travail à l’occasion du Jour de deuil national. Le Canada a été le premier pays à observer cette journée de deuil, qui est maintenant soulignée dans plus d’une centaine de pays.

« Malheureusement, en 2023, une personne a perdu la vie en raison d’une blessure ou d’une maladie liée au travail à l’Île, raconte Jim MacPhee, président de la Commission des accidents du travail (CAT). La CAT est déterminée à poursuivre ses efforts pour créer des milieux de travail sains et sécuritaires afin de prévenir des décès, des blessures et des maladies liées au travail. »

« En ce jour, nos pensées et nos prières vont aux familles de ceux qui ont perdu la vie au travail. Nous nous souvenons d’eux et pleurons leur perte, a déclaré Carl Pursey, président de la Fédération du travail de l’Île-du-Prince-Édouard. Nous devons continuer à travailler ensemble pour rendre tous nos lieux de travail plus sûrs afin d’éviter les blessures et les décès. »

Les Insulaires ont de nombreuses façons de montrer leur soutien à l’occasion du Jour de deuil national. Voici quelques options :

- Installer une [affiche du Jour de deuil national](#) dans le milieu de travail.
- Porter un autocollant du Jour de deuil national le 28 avril.
- Mettre les drapeaux en berne au travail.
- Observer une minute de silence.
- [Regarder la vidéo](#) sur le Jour de deuil national du Centre canadien d’hygiène et de sécurité au travail (CCHST).
- Assister à la cérémonie organisée par la PEI Federation of Labour :
Cérémonie du Jour de deuil national
À 19 h, le dimanche 28 avril 2024
Au St. Paul’s Hall, 101, rue Prince, Charlottetown

Pour les données sur les décès en milieu de travail à l’Île-du-Prince-Édouard, consultez <https://bit.ly/3vVtDvt>.

La CAT est au service de plus de 6 600 employeurs et de plus de 84 000 travailleuses et travailleurs partout à l’Île-du-Prince-Édouard. Elle s’associe aux employeurs et aux travailleuses et travailleurs pour instaurer des lieux de travail sains et sécuritaires et



favoriser le rétablissement en cas de blessure, grâce à l'application de la Workers Compensation Act (loi sur les accidents du travail) et de l'Occupational Health and Safety Act (loi sur la santé et la sécurité au travail). Les blessures graves et explosions en milieu de travail doivent être signalées à la ligne d'urgence de santé et de sécurité au travail, accessible 24 heures sur 24, au 902-628-7513.

-30-

Pour plus d'information, communiquez avec l'équipe des communications de la CAT, à news@wcb.pe.ca ou au 902-388-8671.